# La préservation de la biodiversité : de nouvelles compétences à développer en agriculture

12 octobre 2016

Dans un avis rendu en septembre, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) identifie la connaissance des écosystèmes et des services qu'ils rendent comme un élément structurant des formations, tant initiales que continues, pour une multitude de métiers, parmi lesquels l'agriculture.

Le rapport en appui à l'avis rendu recense d'abord les différentes méthodes et modalités de comptabilisation des emplois concernés, directement ou indirectement, par la préservation et la restauration de la biodiversité. Il pointe les difficultés à mener ce type d'exercice, dans le cadre de la nomenclature actuelle des « métiers verts », « verdissants » ou des « éco-activités ». En effet, la gestion durable de la biodiversité et les activités de restauration ne sont pas explicitement identifiées, à l'exception de l'entretien et la valorisation des paysages.

L'agriculture et la sylviculture sont exemplaires à ce titre. Seuls les activités et les emplois concernés par l'agriculture biologique d'une part, le reboisement, la sensibilisation à la gestion et la protection des forêts, d'autre part, sont effectivement comptabilisés comme éco-activités par Eurostat. Le constat est identique en prenant l'entrée métiers, une partie minime des emplois de ces secteurs étant identifiée comme « verdissants ».

L'avis souligne pourtant la nécessité stratégique, pour la préservation de la biodiversité, de s'appuyer sur l'ensemble des chefs d'exploitation. Pour ce faire, se basant sur les auditions menées auprès de l'enseignement agricole, le rapporteur préconise de renforcer encore la compréhension des écosystèmes dans les formations techniques, et particulièrement dans le domaine de la production. La diffusion des techniques préservant la biodiversité auprès des agriculteurs installés devrait être assurée par les conseillers des chambres d'agriculture et des coopératives, lesquels devraient bénéficier de formations adaptées.

Comme pour la plupart des secteurs d'activité mentionnés, la préservation de la biodiversité se traduira plus par une évolution des métiers existants, ou le déplacement d'emplois, que par la création nette d'emplois. Une exception toutefois : le développement de l'agriculture biologique ou de la permaculture, plus utilisatrices de main-d'œuvre, devrait continuer à générer des emplois.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : CESE